



Commune de SEPT-SORTS  
77260

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 MARS 2013

**PRESIDENT** : M. ARNOULT François, Maire.

**PRESENTS** : M. Laurent DE VISCH M. Pascal MERLIN, M. Jean-François RICHARD, Mme Maryse WAUTHIER, Mme Camille JEAN-LOUIS

**ABSENTS** : M. Sébastien CAFFART, M. Hervé GODARD

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Anne-Marie DESBROUSSES, Mme Françoise BÖSCH, M. Alain LECOMTE

**POUVOIRS** : Mme DESBROUSSES donne pouvoir à M. François ARNOULT et Mme BÖSCH donne pouvoir à Mme JEAN-LOUIS et M. LECOMTE donne pouvoir à Mme WAUTHIER.

**Secrétaire de séance** : M. Jean-François RICHARD.

o\*o\*o\*o\*o

**Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30. Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 18 février 2013.**

**Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter deux points à l'ordre du jour :**

**1° Réforme des rythmes scolaires : demande report pour la rentrée 2014**

**2° Projet achat d'un terrain dans le centre village pour la création d'un parking**

**Le Conseil Municipal, l'unanimité, donne son accord pour ajouter ces deux questions à l'ordre du jour de la réunion.**

### **DELIBERATIONS ET DECISIONS :**

► Sous la présidence de Monsieur Laurent DE VISCH, 1er adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2012 de la commune, qui s'établit ainsi :

#### **Fonctionnement**

Dépenses 273 713.16 €  
Recettes 573 949.91 €

Résultat de l'exercice 2012 300 236.75 €  
Excédent reporté 235 029.48 €  
Résultat de clôture de 2012 535 266.23 €

#### **Investissement**

Dépenses 87 655.97 €  
Recettes 353 246.40 €

Résultat de l'exercice 2012 + 265 590.43 €  
Excédent reporté - 127 640.98 €  
Résultat de clôture de 2012 + 137 949.45 €

Soldes des restes à réaliser d'investissement - 457 001.92 €  
Besoin de financement 319 052.47 €

**Hors de la présence de M. Arnoult François, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2012 pour le budget communal.**

► Sous la présidence de Monsieur François ARNOULT,  
Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.  
Adopte à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2012.

► Le Conseil Municipal **décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2012** qui s'élève à 535 266.23 € de la façon suivante :  
216 213.76 € en report d'excédent en fonctionnement et 319 052.47 € en recettes de la section d'investissement, en réserve au 1068.

► Le Conseil Municipal **DECIDE** de reconduire les taux d'imposition 2012 pour l'année 2013, à savoir :

<b>Taxe</b>	<b>Taux communaux 2012</b>
Taxe d'habitation	12.90 %
Taxe foncière	5.63 %
Taxe « foncier non bâti »	16.30 %
CFE	14.37 %

► Le Conseil Municipal **VOTE** le **BUDGET PRIMITIF de l'année 2013** qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

\* SECTION DE FONCTIONNEMENT      **815 421 €**  
\* SECTION D'INVESTISSEMENT      **923 175 €**

► Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, décide d'acheter une partie de la parcelle sise au 2 rue de la Haute Borne pour environ 120 m<sup>2</sup>, utilisée actuellement en sente piétonne mais faisant partie de la parcelle privée. Monsieur le Maire est mandaté pour poursuivre les négociations et signer les actes à intervenir pour cette affaire. L'établissement du projet de mise à l'alignement sera exécuté par le cabinet MAURIN, géomètre à la Ferté sous Jouarre. Les crédits sont prévus au budget primitif 2013.

► Afin de régulariser l'implantation de l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques, le conseil municipal décide d'acheter la parcelle B 350 sise rue des Ruisseaux pour 3 m<sup>2</sup> et actuellement propriété de 3 indivisaires. Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cet achat ; fixe le prix à 50 € le m<sup>2</sup>, soit 150 € ; décide de prendre en charge les frais de notaire.

► Concernant la réforme des rythmes scolaires, les communes peuvent demander le report de la réforme à la rentrée 2014. Sept-Sorts dépend pour ses écoles primaires et maternelles de la ville de La Ferté sous Jouarre. Par courrier du 5 mars 2013, Madame le Maire nous informe du souhait de la ville de reporter la mise en place de la réforme à la rentrée 2014, après les différentes concertations qui ont eu lieu avec les acteurs de l'éducation pour l'élaboration du projet éducatif. Oui l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de suivre la décision de la Ville de La Ferté sous Jouarre dans sa demande de report de la réforme pour la rentrée de septembre 2014.

► Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, le conseil municipal souhaite acter le projet d'achat d'un terrain dans le centre du village pour la création d'un parking permettant d'augmenter les places de stationnement près de la mairie notamment.

#### QUESTIONS DIVERSES

► M. DE VISCH fait remarquer que les abords du Centre commercial d'intermarché sont jonchés de déchets de tout genre. Monsieur le Maire informera le responsable.

► Monsieur le Maire fait part au conseil du projet de cinéma par la communauté de communes. Le conseil municipal est partagé sur ce sujet.



Vu pour être affiché 2 avril 2012, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes.

A Sept-Sorts, le 29 mars 2013.

Le Maire,  
François ARNOULT

